PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

PRÉPARATION AU CONCOURS D'OFFICIER DE POLICE - CONCOURS EXTERNE (PCOP EXT)

2026-2027

La Préparation au concours d'officier de police – concours externe (PCOP ext) de l'IPAG de Paris est une formation assurée en présentiel qui prépare au concours externe d'officier de police.

Organisation de la préparation :

La formation suit un calendrier propre à l'IPAG de Paris, de septembre à juin, en vue de faciliter la présentation du concours dès l'année universitaire N.

Les enseignements et les entraînements portent principalement sur les épreuves écrites d'admissibilité au premier semestre et sur les épreuves orales d'admission au second. En revanche, l'IPAG de Paris ne propose pas de préparation aux épreuves sportives obligatoires, chaque candidat pouvant néanmoins s'inscrire aux cours dédiés qu'organise le service des sports de l'Université Paris-Panthéon-Assas.

Les cours ont lieu en semaine, ainsi que le samedi matin. À compter de la rentrée de septembre 2024, des fascicules seront mis à la disposition des étudiants en droit constitutionnel, institutions administratives, droit administratif, finances publiques et droit de la fonction publique.

Les entraînements aux épreuves écrites du concours préparé se déroulent en général le lundi matin ou peuvent être effectués à distance le week-end précédent.

Les oraux d'admission sont préparés avant et après les résultats d'admissibilité du concours passé. Tous les candidats admissibles sont, sur demande, préparés au moins deux fois à chacune des épreuves d'admission, dans les conditions du concours présenté.

Étudier à l'IPAG :

Le candidat inscrit à l'IPAG de Paris est un étudiant à part entière de l'Université Paris Panthéon-Assas, avec tous les droits qui s'y attachent : sécurité sociale, bibliothèque, restauration, sports, avantages fiscaux ou sociaux divers, etc.

Pour les étudiants soumis à une obligation d'assiduité, celle-ci est contrôlée par la signature de la feuille de présence à tous les entraînements écrits et oraux de la préparation. La présence aux écrits suppose la remise d'une copie. La présence aux oraux suppose la préparation d'un exposé.

Le bâtiment dans lequel est dispensée cette formation n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

ADMISSIONS

La Préparation au concours d'officier de police – concours externe (PCOP) est à accès restreint. Cette préparation est ouverte à tout candidat titulaire d'une licence (L3) ou d'un diplôme équivalent de niveau Bac + 3.

Sous la condition précitée de diplôme, la préparation générale est accessible à tout candidat qui remplira les conditions de recrutement, lors de l'année N, au concours externe d'officier de police.

La sélection est opérée sur dossier de candidature par une commission dont la composition est fixée par la Directrice de l'Institut. L'IPAG de Paris ne vérifie pas que les conditions de recevabilité pour l'inscription au concours sont remplies par les candidats.

Pour l'année universitaire 2026-2027 :

L'IPAG de Paris organise une journée portes ouvertes le 6 mai 2025, au cours de laquelle aura lieu une réunion d'information sur chacune de nos préparations.

· **Ouverture des candidatures** : le lundi 25 mai 2026.

· **Clôture des candidatures** : le jeudi 25 juin 2026. Aucun dossier ne pourra être reçu au-delà de cette date.

· **Publication des résultats** : à partir du lundi 6 juillet 2026.

· **NB : Nos préparations concours ne sont pas éligibles au CPF.**

La pré-rentrée aura lieu, en principe, durant la semaine du 7 septembre 2026.

Les cours débuteront le lundi 14 septembre 2026.

Pour l'année universitaire 2025-2026 :

L'IPAG de Paris organise une journée portes ouvertes le 15 mai 2025, au cours de laquelle aura lieu une réunion d'information sur chacune de nos préparations.

> En savoir plus
Les candidatures pour intégrer l'une de nos préparations à la rentrée 2025 sont ouvertes du vendredi 23 mai au vendredi 4 juillet inclus.

La pré-rentrée aura lieu le vendredi 12 septembre 2025.

Les cours débuteront le lundi 15 septembre 2025.

Pour tout savoir sur la procédure de candidature et le montant des droits d'inscription, rendez-vous notre page dédiée : procédure de candidature



PROGRAMME

Les informations suivantes ne sont données qu'à titre indicatif et peuvent faire l'objet de modifications.

Cours magistraux :

- Culture générale (12h au S1)

- Évolution politique, économique et sociale depuis le 20e siècle (30h au S1 et 10h au S2)

- Introduction au droit pénal (12h au S1)

- Droit pénal (20h au S1)

- Institutions administratives (10h au S1)

- Sources du droit administratif et hiérarchie des normes (5h au S1)

- L'action de l'administration (10h au S1)

- Les actes administratifs (10h au S1)

- Contentieux administratif et droit de la responsabilité administrative (10h au S1)

- Droit des libertés fondamentales (10h au S1)

- Droit de la fonction publique (14h au S1)

Modules :

- Les épreuves du concours d'officier de police (7h au S1)

- Actualité police (10h au S1)

- Méthode des épreuves d'admissibilité en droit pénal (concours d'officier de police) et correction des entraînements (6h au S1)

- Méthode de l'épreuve de cas pratique (concours externe d'officier de police) et correction des entraînements (3h au S1)

- Méthode de l'épreuve de spécialité en droit administratif et libertés publiques (concours externe d'officier de police) et correction des entraînements (6h au S1)

Préparation des épreuves orales :

- Mises en situation professionnelle (20h au S2)

- Se préparer aux oraux d'admission des concours (24h au S1)

NB : Tous les candidats admissibles peuvent bénéficier, sur demande, d'une préparation aux épreuves orales dans des conditions proches de celles du concours.



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

Langues :

- Anglais (24h)

Entraînements :

- 3 entraînements à l'épreuve de composition sur l'évolution politique, économique et sociale depuis le 20e siècle

- 3 entraînements à l'épreuve de composition en droit pénal

- 3 entraînements à l'épreuve de cas pratique

- 3 entraînements à l'épreuve de spécialité en droit administratif et libertés publiques

Conférences :

- Conférences de culture administrative générale (environ 50h)

- Conférences d'orientation et d'insertion professionnelle (environ 50h)

CONTACT

Responsable : Éric GEORGIN, directeur des études

ipag@assas-universite.fr

Tél : 01.44.41.47.28 et 01.44.41.47.25

PLUS D'INFORMATIONS

https://ipagdeparis.assas-universite.fr/fr/formations/offre-de-formation/preparation-au-concours-dofficier-police-concours-externe-pcop-ext